



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 110727

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les personnes âgées retraitées et plus particulièrement sur leur pouvoir d'achat. En effet, l'union départementale des retraités Ardennes s'inquiète de l'augmentation de la précarité chez les retraités et sur la baisse significative de leur pouvoir d'achat. Aussi, les retraités expriment comme revendication prioritaire la prise en charge de la perte d'autonomie, dans le cadre de la sécurité sociale qui, seule, permet de garantir la solidarité et l'égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant aux inquiétudes des personnes âgées retraitées d'une part, et quelles mesures il compte mettre en place, quant à cette revendication prioritaire, afin de les rassurer d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110727

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12105